

# Secteur de l'Habillement et de la Confection

## Intervention pour la Garde d'enfants

À partir de l'année de garde 2024, les travailleurs du secteur de l'Habillement et de la Confection peuvent bénéficier d'une intervention dans les frais de garde d'enfants. Cela concerne les enfants jusqu'à l'année de leurs 12 ans inclus.

### Quel est le montant de l'intervention ?

Vous recevez 3 euros par jour de garde et par enfant, avec un maximum de 300 euros par année civile. Cette intervention couvre la garde d'enfants, les accueils extrascolaires, les stages de vacances et le congé de maternité. Attention : une retenue de 27,25 % de précompte professionnel est appliquée.



### Qui peut bénéficier de cette intervention ?

- **Travailleurs** : Ceux relevant de la CP 109 ou 215 ayant travaillé dans le secteur pendant la période concernée.
- **Enfants** : Enfants jusqu'à l'année de leurs 12 ans inclus, y compris les enfants adoptés et placés.

Une preuve du lien entre le parent et l'enfant, telle qu'un extrait de composition de ménage, est obligatoire. Pour les travailleurs belges, le Fonds peut généralement obtenir ces informations directement.

### Quels types de garde sont concernés ?

La garde doit être reconnue par Kind & Gezin, l'ONE, la Communauté germanophone ou une autre autorité compétente. Vous devez fournir une attestation fiscale ou un autre justificatif de la garde.

### Comment demander cette intervention ?

#### 1. Rassemblez les documents nécessaires :

- Formulaire de demande (disponible sur le site internet du Fonds).
- Attestation fiscale et une "attestation nombre de jours".
- Extrait de composition de ménage (si nécessaire).

#### 2. Soumettez votre demande :

- Par e-mail : [ingrid@swfkleding.be](mailto:ingrid@swfkleding.be)
- Par courrier : Fonds Social Habillement, Leliegarde 22, 1731 Zellik

Le traitement de votre demande prend entre 3 et 6 mois. Vous recevrez ensuite un accord, une demande de documents complémentaires ou un refus.

### Des questions ou des modifications ?

En cas de questions ou de modifications, comme un changement de numéro de compte, contactez [ingrid@swfkleding.be](mailto:ingrid@swfkleding.be)  
Attention : les modifications par téléphone ne sont pas acceptées. Pour plus d'informations et pour télécharger les documents nécessaires, rendez-vous sur : <https://swfkleding.be/fr/kindertoeslag/>



# CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

## Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe  homme  femme

date de naissance

nationalité

langue  français  néerlandais

état civil

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

## Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein  oui  non si non, je travaille ..... h/semaine

temps plein ..... h/semaine

 ouvrier  employé  cadre  chômage complet  étudiant  autre

## Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où  j'habite  je travaille

à inscrire à partir du

venant de la  CSC  FGTB  nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations  domiciliation  virement bancaire  ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

## Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom .....

adresse .....

.....

numéro de compte:

IBAN BIC 

nom affilié (si autre que le débiteur) .....

fait à ..... signature

date .....

### DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

### RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.